

## Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'arrêté du 6 avril 2020 relatif aux conditions d'autorisation d'un produit phytopharmaceutique pour la gamme d'usages « amateur »,*

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **POLYSOINS ULTRA***

*de la société*

*Evergreen Garden Care France SAS*

*numéro de dossier*

*n°2020-2155*

*Considérant qu'en application de l'article 5 de l'arrêté du 6 avril 2020 relatif aux conditions d'autorisation d'un produit phytopharmaceutique pour la gamme d'usages « amateur », il convient de procéder au retrait des autorisations de mise sur le marché des produits de la gamme d'usages « amateur » visés par l'interdiction du paragraphe III de l'article L253-7 du code rural et de la pêche maritime,*

*Considérant que le produit ne répond pas aux critères d'exception mentionnés au paragraphe IV du même article,*

**L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après est retirée en France, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, dans les conditions précisées dans la présente décision.**

## Informations générales sur le produit

|                  |   |
|------------------|---|
| Nom du produit   | POLYSOINS ULTRA   |
| Type de produit  | Produit de référence  |
| Titulaire        | Evergreen Garden Care France SAS<br>21, chemin de la Sauvegarde,<br>69130 ECULLY,<br>FRANCE |
| Formulation      | Concentré émulsionnable (EC)  |
| Contenant        | 10 g/L - triticonazole  |
| Numéro d'intrant | 2100091   |
| Numéro d'AMM     | 2110159   |
| Fonction         | Fongicide   |
| Gamme d'usage    | Amateur / emploi autorisé dans les jardins  |

## Conditions générales de retrait

|  |            |
|--|------------|
| Date de retrait  | 01/09/2020 |
| Date limite pour la vente et la distribution             | 01/03/2021 |
| Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks | 01/03/2022 |

A Maisons-Alfort, le 25 AOUT 2020

Caroline SEMAILLE  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)